

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 1 sur 12

Noir ultime



SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit

Nom du produit : Noir ultime

Code produit : 32329CAN, 32509CAN, 32929CAN

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Non déterminé ou non disponible

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :

Amérique du Nord

J-B Weld Company, LLC
400 CMH Road
Sulphur Springs, TX 75482
903-885-7696
info@jbweld.com

Ligne d'urgence :

Amérique du Nord

InfoTrac
352-323-3500 (24 heures)

SECTION 2 : Identification de danger

Classification SGH :

Sensibilisation de la peau, catégorie 1

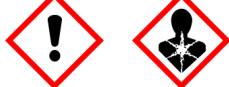
Irritation de la peau, catégorie 2

Cancérogénicité, catégorie 1B

Irritation oculaire, catégorie 2A

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement :

Mentions de danger :

H317 Peut causer une réaction cutanée allergique.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H350 Peut causer le cancer.

H319 Provoque de graves irritations oculaires.

Déclarations de mise en garde :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 2 sur 12

Noir ultime

- P201 Obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises.
P261 Éviter de respirer les poussières, les émanations, les gaz, les bruines, les vapeurs, les pulvérisations.
P264 Bien se laver la peau et les yeux après utilisation.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter la zone de travail.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P321 Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver abondamment avec de l'eau / du savon.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'éruptions : Obtenir des soins médicaux
P305+P351+P338 SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin
P308+P313 En cas d'exposition ou de doute : Obtenir des soins médicaux
P405 Garder dans un endroit fermé à clé.
P501 Éliminer le contenu et les conteneurs conformément à la réglementation locale.

Dangers non classés par ailleurs : Aucun(e)

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 1333-86-4	Noir de carbone lié	0.1-1
Numéro CAS : 1317-65-3	Calcaire	10-30
Numéro CAS : 7631-86-9	Dioxyde de silicium	3-7
Numéro CAS : 919-30-2	3-aminopropyltriéthoxysilane	0.1-1
Numéro CAS : 64742-46-7	Distillats de pétrole, légèrement hydro-traités	5-10
Numéro CAS : 17689-77-9	Triacétoxyéthylsilane	1-5
Numéro CAS : 22984-54-9	Butane-2-one O,O',O''-(methylsilylidene) trioxime	1-5
Numéro CAS : 96-29-7	Méthyléthylcétoxime	1-5
Numéro CAS : 2224-33-1	Butan-2-one O,O',O''-(vinylsilylidene) trioxime	1-5

Informations supplémentaires :

Le noir de carbone est classé comme cancérogène uniquement sous sa forme respirable. Comme le noir de carbone contenu dans ce produit n'est pas respirable, le produit lui-même n'est pas classé comme

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 3 sur 12

Noir ultime

cancérogène sous la forme présentée.

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition n'ont pas été révélés, constituant un secret commercial conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada et au SIMDUT 2015.

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

Après inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable

Maintenir les voies aériennes non obstruées

Consulter un médecin en cas de malaise

Après un contact avec la peau :

Rincer la zone au savon et à l'eau

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Retirer immédiatement les vêtements contaminés

Éponger ou brosser délicatement l'excédent de produit

Laver abondamment à l'eau tiède courante

Consulter un médecin en cas d'irritation cutanée ou de malaise

Après un contact avec les yeux :

Rincer délicatement les yeux exposés à l'eau pendant 15 à 20 minutes

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Éviter le contact direct et porter des gants de protection contre les produits chimiques, si nécessaire

Rincer délicatement les yeux avec précaution avec de l'eau courante tiède pendant plusieurs minutes, tout en tenant les paupières ouvertes

Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement

Continuer le rinçage jusqu'à ce qu'une aide médicale soit disponible

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Continuer à rincer pendant 15 à 20 minutes

Consulter un médecin si l'irritation oculaire persiste

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche

Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persistent

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Non déterminé ou non disponible

Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

Notes pour le médecin :

Non déterminé ou non disponible

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 4 sur 12

Noir ultime

SECTION 5 : Mesures de luttes contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'inflammation

Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut produire le dégagement des gaz et de vapeurs irritants

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Utiliser un équipement typique de lutte contre l'incendie, un appareil respiratoire autonome, une combinaison spéciale hermétique

Précautions particulières :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate

Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Précautions environnementales :

Ne doit pas être libéré dans l'environnement

Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Recueillir avec un matériau non combustible fixant les liquides (sable, terre de diatomée (argile), liants d'acides, liants universels)

Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales

Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.

Éviter d'inhaler le brouillard or la vapeur.

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Maintenir le conteneur bien fermé.

Protéger contre le gel et les dommages matériels.

Entreposer dans un endroit frais bien aéré.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 5 sur 12

Noir ultime

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
Canada	Calcaire	1317-65-3	Alberta MPT 8 heures : 10 mg/m ³
	Calcaire	1317-65-3	Colombie-Britannique MPT 8 heures : 10 mg/m ³ (poussières totales); 3 mg/m ³ (fraction respirable)
	Calcaire	1317-65-3	Colombie-Britannique LECT 15-min : 20 mg/m ³
	Calcaire	1317-65-3	Québec MPT 8 heures : 10 mg/m ³
	Noir de carbone lié	1333-86-4	Alberta : MPT 3,5 mg/m ³
	Calcaire	1317-65-3	MPT Saskatchewan 8 heures : 10 mg/m ³ ; LECT 15-min : 20 mg/m ³
	Noir de carbone lié	1333-86-4	Colombie-Britannique : MPT 3,0 mg/m ³
	Noir de carbone lié	1333-86-4	Manitoba : MPT 3,0 mg/m ³
	Noir de carbone lié	1333-86-4	Ontario : MPT 3,0 mg/m ³ (Source : ACGIH)
	Noir de carbone lié	1333-86-4	Québec : MPT 3,5 mg/m ³
	Noir de carbone lié	1333-86-4	Saskatchewan : 3,5 mg/m ³ (8 heures) ; 7,0 mg/m ³ (15 min)
	Dioxyde de silicium	7631-86-9	LEP Colombie-Britannique - Valeur d'exposition MPT 8 heures : 4 mg/m ³ (Silice, amorphe, précipité et gel, Total)
	Dioxyde de silicium	7631-86-9	LEP Colombie-Britannique - Valeur d'exposition MPT 8 heures : 1,5 mg/m ³ (Silice, amorphe, précipité et gel, Respirable)
	Dioxyde de silicium	7631-86-9	LEP Québec - Valeur d'exposition MPT 8 heures : 6 mg/m ³ (poussière respirable)
	Distillats de pétrole, légèrement hydro-traités	64742-46-7	LEP Alberta - MPT 8 heures Limite d'exposition : 5 mg/m ³ (Brouillard d'huile minérale)
	Distillats de pétrole, légèrement hydro-traités	64742-46-7	LEP Alberta - 15 minutes LECT : 10 mg/m ³ (Brouillard d'huile (minérale))
	Distillats de pétrole, légèrement hydro-traités	64742-46-7	LEP Alberta - MPT 8 heures Limite d'exposition : 400 ppm (1 590 mg/m ³) [Naphta (solvant à base de caoutchouc)]
	Distillats de pétrole, légèrement hydro-traités	64742-46-7	British Columbia OELs - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 1 mg/m ³ (Brouillard d'huile - minéral, sévèrement raffiné)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 6 sur 12

Noir ultime

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
	Distillats de pétrole, légèrement hydro-traités	64742-46-7	Manitoba OELs - Limite d'exposition de 8 heures (VLS-MPT) : 5 mg/m ³ (Huile minérale, à l'exclusion des fluides de travail des métaux, purs, hautement et sévèrement raffinés; Fraction inhalable)
	Distillats de pétrole, légèrement hydro-traités	64742-46-7	Ontario OELs - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 5 mg/m ³ (Huile minérale, à l'exclusion des fluides de travail des métaux, purs, hautement et sévèrement raffinés; Fraction inhalable)
	Distillats de pétrole, légèrement hydro-traités	64742-46-7	LEP Québec - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 400 ppm (1 590 mg/m ³)
	Distillats de pétrole, légèrement hydro-traités	64742-46-7	Quebec OELs - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 5 mg/m ³
	Distillats de pétrole, légèrement hydro-traités	64742-46-7	Quebec OELs - LECT 15 minutes : 10 mg/m ³
	Distillats de pétrole, légèrement hydro-traités	64742-46-7	Saskatchewan OELs - Limite de contamination moyenne 8 minutes : 5 mg/m ³ (Brouillard d'huile minérale)
	Distillats de pétrole, légèrement hydro-traités	64742-46-7	Saskatchewan OELs - Limite de contamination moyenne 15 minutes : 10 mg/m ³ (Brouillard d'huile minérale)
	Distillats de pétrole, légèrement hydro-traités	64742-46-7	LEP Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 8 heures : 400 ppm [Solvant de caoutchouc (Naphta)]
	Distillats de pétrole, légèrement hydro-traités	64742-46-7	LEP Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 15 minutes : 500 ppm [Solvant de caoutchouc (Naphta)]

Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Une surveillance de la concentration des substances dans la zone de respiration des travailleurs ou dans le lieu de travail général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à une LEP et le caractère adéquat des contrôles de l'exposition.

Une surveillance biologique peut également être appropriée pour certaines substances.

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou de la manipulation du produit.

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur et d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (LEP) indiquées ci-dessous.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 7 sur 12

Noir ultime

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Porter des vêtements appropriés afin d'éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations en suspens dans l'air au-dessous des limites d'exposition recommandées (s'il y a lieu) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition n'ont pas été spécifiées), il convient de porter un respirateur homologué.

Mesures générales d'hygiène :

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Pâte grise
Odeur :	Non déterminé ou non disponible
Seuil d'odeur :	Non déterminé ou non disponible
Valeur pH :	10,1
Point de fusion / point de congélation :	Non déterminé ou non disponible
Point/intervalle d'ébullition :	Non déterminé ou non disponible
Point d'éclair :	100 °C
Taux d'évaporation :	Non déterminé ou non disponible
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion supérieure :	Non déterminé ou non disponible
Limite d'explosion inférieure :	Non déterminé ou non disponible
Pression de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité de vapeur :	Non déterminé ou non disponible
Densité :	1,427 g/cm³
Densité relative :	Non déterminé ou non disponible
Solubilités :	Non déterminé ou non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé ou non disponible
Température d'autoinflammation :	Non déterminé ou non disponible
Température de décomposition :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité dynamique :	Non déterminé ou non disponible
Viscosité cinématique :	Non déterminé ou non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés comburantes	Non déterminé ou non disponible

Informations supplémentaires

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 8 sur 12

Noir ultime

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Possibilité de réactions dangereuses :

Aucun dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Conditions à éviter :

Aucun connu.

Matériaux incompatibles :

Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Voie	Résultat
3-aminopropyltriéthoxysilane	orale	DL50 Rat : 1780 mg/kg
Méthyléthylcétoxime	orale	DL50 Rat : 2326 mg/kg
	dermique	DL50 Lapin : > 1000 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau

Évaluation :

Provoque une irritation cutanée

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Triacétoxyéthylsilane	Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.
Butan-2-one O,O',O''-(vinylsilylidyne) trioxime	Provoque des lésions oculaires graves.
3-aminopropyltriéthoxysilane	Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.
Butane-2-one O,O',O''-(méthylsilylidyne) trioxime	Provoque une irritation cutanée

Dommages/irritations oculaires sévères

Évaluation :

Provoque de graves irritations oculaires

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 9 sur 12

Noir ultime

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Méthyléthylcétoxime	Provoque des lésions oculaires graves.
Butane-2-one O,O',O''-(méthylsilylidyne) trioxime	Provoque de graves irritations oculaires
Butan-2-one O,O',O''-(vinylsilylidyne) trioxime	Provoque une irritation cutanée

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation :

Peut causer une réaction cutanée allergique.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Butane-2-one O,O',O''-(méthylsilylidyne) trioxime	Peut causer une réaction cutanée allergique.
Méthyléthylcétoxime	Peut causer une réaction cutanée allergique.
Butan-2-one O,O',O''-(vinylsilylidyne) trioxime	Peut causer une réaction cutanée allergique.

Cancérogénicité

Évaluation :

Risque de causer le cancer

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Espèce	Résultat
Noir de carbone lié	Sans objet.	La classification cancérogène ne s'applique qu'aux particules en suspension dans l'air, non liées, de taille respirable.
Méthyléthylcétoxime	Sans objet	Peut causer le cancer.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

Nom	Classification
Dioxyde de silicium	Groupe 3 - Ne peut être classé en ce qui concerne la carcinogénicité chez les humains
Noir de carbone lié	Groupe 2B - Substances possiblement cancérogènes pour les humains

Programme national de toxicologie (PNT) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Mutagénicité cellulaire germinale

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Toxicité reproductrice

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 10 sur 12

Noir ultime

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

Autres informations :

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Méthyléthylcétoxime	CL50 - Oryzias latipes - > 100 mg/l - 96 heures

Toxicité chronique (à long terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Méthyléthylcétoxime	NOEC - Oryzias latipes - ~ 50 mg/L - 14 d

Persistante et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Méthyléthylcétoxime	Dégradabilité inhérente dans l'eau et le sol.

Potentiel bioaccumulatif

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 11 sur 12

Noir ultime

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :

Il relève de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	Non réglementé
Nom d'expédition approprié UN	Non réglementé
Classe(s) de danger UN pour le transport	Aucun(e)
Groupe d'emballage	Aucun(e)
Risques environnementaux	Aucun(e)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 12 sur 12

Noir ultime

Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
--	----------

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) :

64742-46-7	Distillats de pétrole, légèrement hydro-traités	répertorié
17689-77-9	Triacétoxyéthylsilane	répertorié
919-30-2	3-aminopropyltriéthoxysilane	répertorié
22984-54-9	Butane-2-one O,O',O''-(méthylsilylidyne) trioxime	répertorié
96-29-7	Méthyléthylcétoxime	répertorié
2224-33-1	Butan-2-one O,O',O''-(vinylsilylidyne) trioxime	répertorié
7631-86-9	Dioxyde de silicium	répertorié
1317-65-3	Calcaire	non répertorié
1333-86-4	Noir de carbone lié	répertorié

Liste extérieure des substances (NDSL) :

1317-65-3	Calcaire	répertorié
-----------	----------	------------

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Avertissement :

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et les directives SIMDUT 2015. Les informations de cette FDS sont correctes à notre connaissance et en fonction des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières, sauf si précisé dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Fin de la fiche de données de sécurité